

18 décembre 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 18 décembre 2015 à 14h35, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 11 décembre 2015 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, salle Michel d'Aillières, à l'issue de la séance plénière, sous la présidence de M. Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents :

- M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental,
- Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente,
- M. Fabien Lorne, Vice-Président,
- Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
- M. Régis Vallienne, Vice-Président,
- M. Frédéric Beauchef, Vice-Président,
- Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente,
- M. Jean-Carles Grelier, Vice-Président,
- Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente,
- M. Daniel Chevalier, Vice-Président,
- Mme Dominique Aubin, Membre,
- M. Gérard Galpin, Membre,
- Mme Nadine Grelet-Certenais, Membre,
- M. Christophe Chaudun, Membre,
- Mme Nelly Heuzé, Membre,
- M. Christophe Rouillon, Membre,
- M. Yves Calippe, Membre,
- Mme Sylvie Tolmont, Membre,

Excusés :

Absents : M. Christophe Counil

Procurations :

- Mme Fabienne Labrette-Ménager donne pouvoir à M. Fabien Lorne,
- Mme Marie-Thérèse Leroux donne pouvoir à M. Jean-Carles Grelier,
- M. Emmanuel Franco donne pouvoir à M. Gérard Galpin,
- Mme Mélina Elshoud donne pouvoir à Mme Nadine Grelet-Certenais,

Invités :

- M. François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local,
- M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement économique et touristique et Aménagement du territoire.

Etat de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Ghislain de Chateauevieux, Directeur Général des Services, assistait également à la réunion.

Commission Emploi, Développement Economique et Touristique, Aménagement du Territoire

1 Emploi, actions économiques et touristiques

Il est proposé à la Commission permanente :

Au titre de l'Emploi, d'habiliter le Président à signer d'une part : la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2016 avec l'Etat et d'autre part l'avenant à la convention de gestion des Contrats Uniques d'Insertion et les conventions de gestion des Emplois d'avenir et de l'aide au poste avec l'ASP.

Au titre de l'Economie, de prendre acte de l'achèvement du dossier MVE, de consolider en subvention l'aide accordée à la Menuiserie BOURNEUF à hauteur de 75 000 €, d'abroger la délibération du 19/11/2012 relative à l'aide octroyée à la société MAAT, d'accorder 79 130 € à la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen pour l'aménagement de la ZA de Loué, d'attribuer 9 000 € en faveur d'Initiative Sarthe.

Au titre du tourisme, d'allouer une subvention de 5 072,27 € à la Communauté de communes du Saosnois pour le Belvédère de Perseigne, -de prendre acte de la modification de dénomination de la Sarl TKM72 par "Wake paradise 72".

Accord de la Commission Permanente

Mme Véronique Rivron, membre du Conseil d'administration de Carrefour Entreprise Sarthe, M. Fabien Lorne, Vice-Président de la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen et M. Frédéric Beauchef, Vice-Président de la Communauté de commune du Saosnois, ne prennent part ni au débat ni au vote.

2 Programmation FSE 2014-2020

Il est proposé à la commission permanente :

- de valider la convention de subvention globale au profit du Département pour la période 2015 – 2017 pour un montant de 2 781 850€ € ;
- de valider la liste des organismes et opérations retenus au titre du financement FSE 2015 ainsi que les subventions FSE proposées ;
- d'habiliter le Président à signer la convention de subvention globale et les conventions financières avec les structures pour 2015 ;
- de valider le plan prévisionnel annuel des visites sur place des opérations programmées en 2015.

Accord de la Commission Permanente.

3 **Insertion et programmation FSE 2014-2020**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider : le tableau des subventions par actions d'insertion sous réserve du vote du budget 2016 ; le barème départemental applicable au 1er janvier 2016 ; le plan prévisionnel annuel des visites sur place des opérations programmées en 2015.
- d'approuver les plans de financement des opérations présentées (sous réserve du vote du budget primitif 2016 et pour les dossiers FSE, sous réserve de l'avis de la DIRECTE et de l'instruction FSE);
- d'habiliter le Président à signer les conventions avec les structures d'insertion retenues dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2016/2018, sur la base des conventions type par typologie d'action intitulées « convention triennale d'objectifs et de moyens » ; la convention de subvention globale ; les conventions financières avec les structures pour 2015 selon les modèles joints ;
- d'accorder une aide exceptionnelle à l'association TARMAC, d'un montant de 5 674,69 € pour la prise en charge partielle des frais de licenciement d'un salarié.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour et 7 abstentions.

M. Frédéric Beauchef, membre du Conseil d'administration de Agla Nelson Mandela, ne prend part ni au débat ni au vote.

4 **Convention pour le soutien en équipement de l'école d'ingénieurs ISMANS**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention pour le soutien en équipement de l'école d'ingénieurs ISMANS, prévoyant un soutien en investissement conditionné à la présentation d'une solution de pérennisation de L'ISMANS en partenariat avec le CESI France.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour et 7 abstentions.

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

5 **Mise à jour 2015 du règlement départemental d'aide sociale**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la mise à jour du Règlement départemental d'Aide Sociale.

Accord de la Commission Permanente.

6 **Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistantes maternelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière de 5 000 €, à l'association pour la formation et la promotion en milieu rural de Ruillé sur Loir, dans le cadre de la création d'une micro-crèche au sein du Lycée professionnel Nazareth à Ruillé sur Loir.

Accord de la Commission Permanente.

7 **Convention entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe relative à l'accès à la liste des assistants maternels agréés du Département**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir entre le Département et la CAF de la Sarthe, relatifs à l'accès à la liste des assistants maternels agréés de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

8 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à six familles pour un montant total de 4 800 €.

Accord de la Commission Permanente.

9 **Demande de subvention d'investissement en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Bonnière" au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente l'octroi d'une subvention de 150 000 € au titre des travaux de reconstruction de l'EHPAD.

Accord de la Commission Permanente.

10 **Construction de foyers pour adultes handicapés ajustement du coût à la place en investissement**

Il est proposé à la Commission permanente de revaloriser le coût plafond à la place en investissement, pour la construction de foyer pour adultes handicapés, hors handicap spécifique à hauteur de 108 608 € HT (représentant une baisse de 0,74 %), honoraire, voiries réseaux divers (VRD), foncier, assurances et aléas compris.

Accord de la Commission Permanente.

11 **Convention partenariale de mise en œuvre de téléprotection en cas de grave danger pour les victimes de violences conjugales**

Il est proposé à Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention.

Accord de la Commission Permanente.

12 Subventions aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions de fonctionnement aux Groupes d'Entraide Mutuelle sarthois, dans les conditions suivantes:

GEM Tégira : 110 adhérents 3 492 €

GEM Loisirs : 64 adhérents 2 032 €

GEM Le Bon Accueil : 43 adhérents 1 365 €

GEM Différents et Ensemble : 35 adhérents 1 111 €

Soit une enveloppe globale pour 2015 de 8 000 €.

Accord de la Commission Permanente.

13 Subventions pour l'acquisition de véhicules frigorifiques

Il est proposé à la Commission permanente d'élargir à l'ensemble des organismes habilités par le Département pour le portage à des repas à domicile la subvention pour l'acquisition de véhicules frigorifiques et d'exiger un minimum de 20 bénéficiaires pour attribuer cette subvention à un organisme.

D'accorder à Age d'Or Services et SARTH'72 une subvention de 10 000 € chacun pour l'acquisition de véhicules frigorifiques, conformément aux dispositions du Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Accord de la Commission Permanente.

14 Subventions aux clubs de retraités

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions de fonctionnement à différents clubs de retraités, pour un montant total de 1 575 €.

Accord de la Commission Permanente.

15 Remises gracieuses de dettes

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable à une demande de remise gracieuse de dette, pour un montant de 140 €, et de donner un avis défavorable à deux autres demandes.

Accord de la Commission Permanente.

Commission Réussite Educative : Collèges et Transports

16 Dotations Globalisées en faveur des établissements scolaires sarthois

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une enveloppe complémentaire de 5 760,76 € au titre de la dotation globalisée, et d'accorder une dotation globale de 1 330 € pour trois établissements sarthois l'EREA de Changé, les MFR de la Ferté Bernard et de Coulans sur Gée.

Accord de la Commission Permanente.

- 17 **Dépenses de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental**
Il est proposé à la Commission permanente, conformément à l'accord de réciprocité entre les Départements de la Sarthe et de l'Orne, d'appliquer la convention relative à la participation du Département de la Sarthe pour des élèves scolarisés dans les collèges ornaïsois soit : 14 191 € pour des élèves fréquentant les collèges publics ornaïsois, 33 453,60 € pour des élèves fréquentant les collèges privés ornaïsois. 17 794 € pour des élèves de l'Orne fréquentant les collèges publics sarthois.

Accord de la Commission Permanente.

- 18 **Rénovation énergétique du collège Guillaume Apollinaire de Bouloire - Financement FEDER**
Il est proposé à la Commission permanente de solliciter le financement FEDER pour l'opération de rénovation énergétique du collège Guillaume Apollinaire de Bouloire, d'approuver le plan de financement prévisionnel (montant sollicité de subvention 339 k€) et d'habiliter le Président à signer la convention de financement.

Accord de la Commission Permanente.

- 19 **Concessions de logements dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)**
Il est proposé à la Commission permanente de délibérer en faveur de la suppression de quatre logements de fonction par nécessité absolue de service au sein des collèges Ambroise Paré (Le Mans), Jean Moulin (Marolles les Braults), Le Vieux Chêne (La Flèche), Louis Cordelet (Parigné l'Evêque) et Jules Ferry (St Calais) et d'autoriser le Président à prendre des arrêtés individuels valant titre d'occupation pour les personnels départementaux et de l'Etat logés par nécessité absolue de service.

Accord de la Commission Permanente.

- 20 **Aides à l'éducation**
Il est proposé à la Commission permanente :
- de répartir une somme globale de 7 005,03 € au titre du fonds départemental des services d'hébergement dans les collèges,
- de répartir une somme globale de 16 265,00 € au titre de la dotation de fonctionnement,
- d'apporter des précisions à la délibération du 19 octobre 2015 relative aux tarifs de demi-pension.

Accord de la Commission Permanente

21 **Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :

- des frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS pour un montant de 5 868 €
- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 9 112 €

Accord de la Commission Permanente.

Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes

22 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2015**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir la subvention d'aide à la voirie communale 2015 pour les cantons de Château du Loir, La Flèche, La Suze-sur-Sarthe, Loué, Le Lude, Le Mans 7, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Calais et Savigné-l'Évêque.

Accord de la Commission Permanente,

Mme Nadine Grelet-Certenais, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois, M. Daniel Chevalier, Vice-Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, M. Fabien Lorne, Vice-Président de la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen, ne prennent part ni au débat ni au vote.

23 **Conventions voirie départementale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la commune de Coulans-sur-Gée relative à l'aménagement d'un passage piéton, RD 88 et une convention d'offre de concours avec la société des Carrières de Seiches.

Accord de la Commission Permanente.

24 **Convention d'accord préalable aux rétablissements des routes départementales interceptées par la LGV Bretagne-pays de la Loire - Avenant n° 2**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer un avenant n° 2 à la convention d'accord préalable aux rétablissements des routes départementales interceptées par la LGV Bretagne-Pays de la Loire.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour et 1 abstention.

25 **Déviations de Saint-Calais - Enquête parcellaire complémentaire**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à lancer une enquête parcellaire complémentaire pour l'opération de la déviation de Saint-Calais.

Accord de la Commission Permanente.

26 **Déviation de la RD 305 à Vaas - Rétrocession de terrains par le Département de la Sarthe à l'Indivision des Consorts HERIN**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la rétrocession de terrains par le Département à l'Indivision des Consorts HERIN et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente.

27 **Aménagement de la RD n° 7 entre La Ferté Bernard et La Bosse**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les acquisitions nécessaires pour les travaux d'aménagement de la RD n° 7 entre La Ferté Bernard et La Bosse et d'habiliter le 1er Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et tous les documents afférents à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

28 **Suppression du passage à niveau n° 134 à Rouessé-Vassé.**

Procédure d'enquête portant sur l'utilité publique du projet de suppression du passage à niveau et le classement/déclassement des voiries concernées.

Il est proposé à la Commission permanente de valider la suppression du passage à niveau n° 134 à Rouessé-Vassé et de demander l'ouverture d'une enquête publique en ce sens auprès de Mme la Préfète.

Accord de la Commission Permanente.

29 **Convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre jusqu'à l'utilisateur final**

Il est proposé à la Commission permanente de signer la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre jusqu'à l'utilisateur final.

Accord de la Commission Permanente.

30 **Modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales

Accord de la Commission Permanente.

31 **Agriculture**

Il est proposé à la Commission permanente de :

- autoriser le Président à signer le contrat d'objectifs 2016 du GIP INOVALYS prévoyant un financement du Département à hauteur de 714 640 € pour 2016, identique au montant voté à ce titre en 2015.
- accorder 32 250 € au titre de l'accompagnement des projets et actions agricoles.
- transférer une subvention de 5 000 € accordée à l'EPAO (association en faveur de l'élevage allaitant dans l'ouest), suite à son changement de dénomination sociale, à ELEVA SARTHE.
- de proroger d'une année, les décisions sur les projets de construction d'unité de méthanisation au Gaec Rouillard et à la SAS MATER BIOGAZ, et de transférer cette dernière subvention à la société Méthanéo qui a repris le projet, dans le cadre l'aide à la Valorisation de la Biomasse.

Accord de la Commission Permanente, l'aide pour le projet de transformation à la ferme est valorisée et deux virements de crédits supplémentaires sont inscrits.

M. Dominique Le Mèner, Président du G.I.P. Inovalys, Mme Nelly Heuzé, membre du Conseil d'administration du G.I.P. Inovalys, ne prennent part ni au débat ni au vote.

32 **Politique territoriale - Conventions de développement local**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°2 à la CDL de la Communauté de communes du Bassin Ludois et l'avenant n°2 à la CDL de la Communauté de communes Loué Brûlon Noyen et d'attribuer les subventions d'un montant total de 274 636,30 € au titre de la dotation proportionnelle des CDL transitoires.

Accord de la Commission Permanente,

M. Gérard Galpin, Président de la Communauté de communes du Pays de Sillé, M. Jean-Carles Grelier, Maire de la Ferté-Bernard, M. Fabien Lorne, Vice-Président de la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen, ne prennent part ni au débat ni au vote.

33 **Politique de l'eau**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'arrêter la programmation définitive pour l'assainissement en 2015, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, pour un montant de 819 000€ ;
- de subventionner sur ce programme les opérations de Meurcé, Requeil et Tuffé liées à des travaux d'assainissement, pour un montant de 520 944€.

Accord de la Commission Permanente.

34 **Travaux et études sur les cours d'eau non domaniaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions au titre des cours d'eau non domaniaux représentant une enveloppe totale de 102 926,70 €.

Accord de la Commission Permanente.

- 35 **Tarifs d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial**
Il est proposé à la Commission permanente d'adopter les tarifs d'occupation du Domaine public fluvial pour les années 2016-2017.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 36 **Aide Départementale pour l'accès en rivière Réalisation d'une cale de mise à l'eau**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Fédération départementale de la Sarthe pour la pêche, une aide de 1 176 € pour la construction d'une cale de mise à l'eau.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 37 **Modification des décisions d'attribution subventions**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 23 600 € au le syndicat du bassin de la Vaige pour les travaux de suppression du plan d'eau de Sablé-sur-Sarthe et 13 229 € pour le syndicat intercommunal de la Vègre et des deux Fonts.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 38 **Avenant au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Loir**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Loir.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 39 **Subvention de fonctionnement à l'association d'inondés du Loir et à l'association rivières vivantes**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention au Comité d'action de défense des victimes des inondations du Loir à hauteur de 600 €, ainsi qu'une subvention à l'association rivières vivantes d'un montant de 600 € au titre de l'année 2015.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 40 **Subvention spécifique à l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 600 € pour l'action "Gardons le Loir propre" et d'inscrire les crédits de paiement au BP 2016.
- Accord de la Commission Permanente.**

41 **Convention relative à l'exploitation du port du Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention du port du Mans avec la Ville du Mans

Accord de la Commission Permanente.

42 **Remises gracieuse de dettes - Redevance AOT**

Il est proposé à la Commission permanente de prononcer un avis favorable à deux demandes de remise gracieuse pour un montant total de 195,72 €.

Accord de la Commission Permanente.

Commission Développement Durable, Environnement et Logement

43 **Environnement**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à la commune de Fresnay-sur-Sarthe, pour l'année 2015, une subvention :

- de fonctionnement pour la gestion du site plafonnée à 2 000 € ; pour le suivi du site plafonnée à 1 620 € ; d'investissement plafonnée à 5 000 €.
- D'habiliter le Président à signer la convention avec le Groupement de chasse de la Roche, sur l'Espace Naturel Sensible de la Prée d'Amont à Vaas propriété du Département.
- D'accorder au titre des plantations des haies champêtres : 10 354,00 € pour les plantations de haies destinées aux agriculteurs et 1 540,00 € pour le Conseil technique et frais d'ingénierie de la Chambre d'agriculture.

Accord de la Commission Permanente.

44 **Logement**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer aux organismes et sociétés d'H.L.M. les aides suivantes au titre :

- de la délégation des aides à la pierre : 86 000 € pour la construction de 43 logements et l'acquisition-amélioration d'un logement.
- de l'aide départementale complémentaire aux P.L.A.I. : 75 000 € pour la construction de 15 logements et l'acquisition-amélioration d'un logement.
- de l'aide départementale à la réhabilitation des logements HLM : 104 816 € pour la réhabilitation de 117 logements.

Accord de la Commission Permanente,

MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 45 **Avenant n°11 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre**
Avenant n°11 à la convention de gestion des aides au parc privé
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :
- l'avenant n°11 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre
- l'avenant n°11 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé

Accord de la Commission Permanente.

- 46 **Modification des modalités d'application des pénalités du marché de fournitures de transformateurs pour l'électrification rurale**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser une remise gracieuse d'une partie des pénalités de l'entreprise CAHORS.

Accord de la Commission Permanente.

Commission Culture, Jeunesse et Sports

- 47 **Actions culturelles**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
227 000 € au titre du schéma départemental des enseignements artistiques,
22 500 € au titre de la transmission et pratiques amateurs,
41 100 € au titre du soutien aux équipes artistiques,
4 500 € au titre des structures missionnées, réseau "création en Sarthe",
6 635 € au titre de l'aménagement de lieux culturels,
23 100 € au titre des festivals,
et d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

- 48 **Patrimoine**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer :
19 913 € à des communes et particuliers au titre du Patrimoine rural non protégé,
17 214 € à des communes au titre des Objets mobiliers,
13 374 € à la commune de Saint-Calais au titre de l'AVAP,
14 950 € à des associations patrimoniales.

Accord de la Commission Permanente.

49 **Mise à disposition des locaux de la médiathèque intercommunale / espace Pierre Reverdy à la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe Convention**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque intercommunale situé au collège Pierre Reverdy de Sablé sur Sarthe à la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente,
M. Daniel Chevalier, Vice-Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.**

50 **Convention de partenariat - aides aux animations culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver et d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe
- d'accorder une subvention de 150 € à une commune dans le cadre des animations culturelles.

**Accord de la Commission Permanente,
M. Daniel Chevalier, Maire de la Commune de Juigné-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.**

51 **Aides aux sports**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 17 829 € au titre des aides aux sports et habilite le Président à signer la convention correspondante.

Accord de la Commission Permanente.

52 **Actions Sportives Promotionnelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'inscrire une subvention de 48 800 € pour les actions sportives promotionnelles.

Accord de la Commission Permanente.

53 **Sports mécaniques**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 2.000 € pour les sports mécaniques.

Accord de la Commission Permanente.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 54 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - La Flèche**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant global de 418 633 € destiné à financer la réhabilitation de 18 logements locatifs collectifs situés à La Flèche.
- Accord de la Commission Permanente,**
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 55 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Conlie**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 605 429 € destiné à financer la construction de 10 logements locatifs situés à Conlie.
- Accord de la Commission Permanente,**
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 56 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Brûlon**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant total de 646 574 € destiné à financer la réhabilitation de 20 logements locatifs situés à Brûlon, rue des Ouches.
- Accord de la Commission Permanente,**
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 57 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Montfort le Gesnois**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 926 902 € destiné à financer la construction de 10 logements locatifs situés à Montfort le Gesnois.
- Accord de la Commission Permanente,**
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 58 **Garantie d'emprunt accordée par le Département
accord sur la vente de dix logements par l'OPH Sarthe Habitat**
Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord à l'OPH Sarthe Habitat pour la vente de dix logements locatifs sociaux situés à Parigné-le-Pôlin, Résidence du Parc.
- Accord de la Commission Permanente,
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de
l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.**
- 59 **Garantie d'emprunt accordée par le Département
modification des caractéristiques d'un emprunt - Fédération ADMR de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à la Fédération ADMR de la Sarthe pour un emprunt d'un montant à l'origine de 232 500 € réalisé auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer la construction d'un bâtiment situé à Saint-Saturnin.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 60 **Garantie accordée par le Département
modification des caractéristiques d'un emprunt - ADAPEI de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'ADAPEI de la Sarthe pour un emprunt d'un montant à l'origine de 741 174 € et réaménagé auprès du Crédit Mutuel.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 61 **Garantie accordée par le Département
modification des caractéristiques d'un emprunt - association Aide à Domicile**
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'association Aide à Domicile pour un emprunt d'un montant à l'origine de 980 000 € et réaménagé auprès du Crédit Mutuel.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 62 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Sablé-sur-Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80%, pour un emprunt d'un montant global de 435 050 € destiné à financer la construction de 4 logements locatifs situés à Sablé sur Sarthe, ZAC de Gastines.
- Accord de la Commission Permanente,
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de
l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

63 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Ecommoy

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 2 564 787 € destiné à financer la l'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs situés rue de la Tombelle à Ecommoy.

Accord de la Commission Permanente,

MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

64 Demande de garantie d'emprunt

OPH Sarthe Habitat - Saint-Mars-sous-Ballon - rue Valiquet

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 487 870 € destiné à financer la construction de 4 logements locatifs situés à Saint-Mars sous Ballon.

Accord de la Commission Permanente,

MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

65 Demande de garantie d'emprunt

OPH Sarthe Habitat - Saint-Mars-sous-Ballon - rue Courboulay

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 452 517 € destiné à financer la construction de 5 logements locatifs situés rue Courboulay à Saint-Mars Sous Ballon.

Accord de la Commission Permanente,

MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

66 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Yvré l'Evêque

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant total de 839 685 € destiné à financer la construction de 8 logements locatifs situés rues Pasteur et Caillaux à Yvré l'Evêque.

Accord de la Commission Permanente,

MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 67 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Mamers**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 873 485 € destiné à financer la construction de 10 logements locatifs situés rue de Verdun à Mamers.
- Accord de la Commission Permanente,**
MM. Daniel Chevalier, Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 68 **Association du Personnel des Services Départementaux**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention à l'APSD d'un montant de 667 000 € pour 2016 et d'habiliter le Président à signer la convention correspondante.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 69 **Convention de mutualisation du service de médecine professionnelle et préventive entre le Département de la Sarthe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la mutualisation du service de médecine professionnelle et préventive avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et d'habiliter le Président à signer la convention.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 70 **Convention de mise à disposition de personnels auprès des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :
- la convention avec le Pôle Santé Sarthe et Loir,
- la convention avec la commune de la Ferté-Bernard,
- la convention avec le Centre Hospitalier de Château du Loir.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 71 **Convention pluriannuelle de mise à disposition de personnel du Département de la Sarthe auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 2016-2018**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter la 1ère Vice-présidente à signer la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour trois ans.
- Accord de la Commission Permanente.**

72 **Site "Portail des Communes de la Sarthe"**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°11 à la convention du 11 juillet 2006 du site "Portail des Communes de la Sarthe" pour l'année civile 2016.

Accord de la Commission Permanente.

73 **Cartographie des besoins en fournitures et services 2016**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'état 2016 des besoins estimés en fournitures et services.

Accord de la Commission Permanente.

74 **Partenariats associatifs**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions pour un montant global de 12 200 € à diverses associations pour l'organisation de manifestations.

Accord de la Commission Permanente.

75 **Partenariat associatif**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'Association MANSEA pour ses animations du centre-ville du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

76 **Partenariats médias**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 3 300 € à chacune des deux radios associatives en milieu scolaire : Cartable FM et Fréquence Sillé.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Le Président du conseil Départemental



Dominique LE MENER

Affiché le : 22 décembre 2015

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.